



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Regulation du trafic

Question écrite n° 60368

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur le succès de l'expérience du « car-pooling » ou covoiturage aux Etats-Unis qui permet de discipliner l'usage de l'automobile et de résoudre les problèmes liés à la circulation dans certaines agglomérations. Ainsi les automobilistes américains qui ont accepté cette mission de transport collectif ont droit à la gratuité du péage autoroutier et peuvent également déduire de leurs revenus imposables les frais d'essence engagés à cette occasion. Il lui demande si des mesures similaires ne pourraient être envisagées prochainement en France pour résoudre certains problèmes d'encombrements et encourager les automobilistes, en particulier ceux de la région parisienne, à ne pas utiliser leur voiture personnelle pour se rendre sur leur lieu de travail.

Texte de la réponse

Reponse. - Le « car-pooling » ou covoiturage peut en effet contribuer significativement à l'amélioration de la circulation en ville ainsi que le développement de ce qu'on appelle les « transports intermédiaires ». C'est pourquoi le ministère de l'équipement, du logement et des transports soutient une étude approfondie et une expérimentation de ces systèmes « drive-cities ». Si les résultats des études sont favorables les premières réalisations pourraient intervenir d'ici 2 à 3 ans. Les sociétés concessionnaires d'autoroutes, à la demande du ministre de l'équipement, du logement et des transports, réfléchissent à des expérimentations possibles.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60368

Rubrique : Circulation routière

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3333